

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17335**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur de patinoire option hockey sur glace

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de hockey sur glace | Président de la CPNEF |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP d'« Animateur de patinoire option hockey sur glace » permet d'encadrer en autonomie des séances d'animation et de découverte de l'activité en patinoire, et dans l'option hockey sur glace auprès :

- des publics de moins de treize ans jusqu'au premier niveau de compétition et
- de public adulte loisir.

Les activités principales de l'animateur de patinoire option hockey sur glace sont les suivantes :

- 1 - L'accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement des activités en patinoire et dans l'option hockey sur glace et les préparer aux activités
- 2 - L'encadrement des activités de patinoire (animation et découverte de l'activité en patinoire) et dans l'option hockey sur glace (animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition), en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur
- 3 - La dynamisation dans et autour de l'activité en patinoire et dans l'option hockey sur glace
- 4 - L'intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 - La protection des pratiquants et des tiers en situation d'incident ou d'accident

Le CQP Animateur de patinoire option hockey sur glace atteste les compétences suivantes :

1 - L'accueil

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en patinoire veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers (enfants, adolescents et adultes)

2 - L'encadrement

- Organiser des situations pédagogiques sur glace (animation et découverte de l'activité en patinoire) et dans l'option hockey sur glace (animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition) - (apprentissage de la glisse avec ou sans matériel, ...), dans le temps et l'espace adaptés (patinoire mobile, espace partagé sur une patinoire fixe, ...), avec un palet adapté (au lieu et au public), et aux spécificités et attentes (initiation des publics de moins de treize ans jusqu'au premier niveau de compétition et de public adulte loisir) des publics (enfants, adolescents et adultes)

- Mettre en œuvre et adapter son intervention :

- au regard de la séance sur la glace et dans l'option hockey sur glace
- au regard des fiches d'éveil et d'initiation

au regard du projet pédagogique

- Démontrer et/ou expliciter les fondamentaux du patinage (agilité, équilibre, glisse ...) et les gestes techniques liés à l'option hockey sur glace (maniement, passes ...)

- Développer l'éthique et les valeurs de l'activité

- Respecter la réglementation en vigueur (réglementation code du sport, réglementation fédérale...)

- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants (enfants, adolescents et adultes) et des tiers (spectateurs, intervenants techniques ...)

3 - La dynamisation

- Participer à l'organisation et à l'évaluation de la progression des pratiquants
- Inciter le pratiquant à s'engager et vivre des événements (fête du club, tournois, démonstration, ...)

4 - L'intégration

- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Prendre en charge l'entretien du matériel liés à l'activité (patins, casque, gants ...)

5 - La protection

- Assurer la gestion des incidents et rétablir une situation sécurisée
- Protéger, alerter et prévenir en cas d'accident

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Clubs affiliés à la fédération française de hockey sur glace
- Associations sportives affiliées, à une fédération multisports ou affinitaire
- Structures privées relevant du secteur associatif ou marchand
- Collectivités territoriales
 - animateur à titre occasionnel, accessoire, saisonnier, secondaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Convention collective nationale du sport(avenant N°1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation :

BC 1 : Accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement des activités en patinoire et dans l'option hockey sur glace et les préparer aux activités

- Observation au poste de travail
- entretien

BC 2 : Encadrement des activités de patinoire (animation et découverte de l'activité en patinoire) et dans l'option hockey sur glace (animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition), en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur

- mise en situation
- entretien

BC3 : Dynamisation dans et autour de l'activité en patinoire et dans l'option hockey sur glace

- Observation au poste de travail
- entretien

BC4 : Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure

- Observation au poste de travail
- entretien

BC 5 : Protection des pratiquants et des tiers en situation d'incident ou d'accident

- PSC1 – pré requis

Validation des acquis de l'expérience :

Les dossiers de demande de validation sont disponibles auprès de la FFHG.

Pour la VAE, l'évaluation est faite à partir du dossier de demande de validation complété par le candidat. Il retrace, d'une part, les parcours professionnel et sportif du candidat et, d'autre part, son activité d'encadrement en patinoire et dans l'option hockey sur glace.

Le candidat précise les motivations de sa demande de validation et décrit par écrit 2 situations d'encadrement de séances en patinoire et dans l'option hockey sur glace qu'il a mis en œuvre.

Le jury pourra demander à recevoir le candidat en entretien afin d'obtenir un complément d'informations sur les activités décrites par le candidat dans son dossier.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | <ul style="list-style-type: none">- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,- un représentant de la fédération française de hockey sur glace ou son suppléant. |

| | | |
|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | - un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la fédération française de hockey sur glace ou son suppléant. |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2012 | X | La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Animateur de patinoire option hockey sur glace » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Fédération Française de Hockey sur Glace
CPNEF Sport

Autres sources d'information :

Fédération Française de Hockey sur Glace
www.hockeyfrance.com
CPNEF Sport

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de hockey sur glace : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy Les Moulineaux]

Fédération Française de Hockey sur Glace
36 bis rue Roger Salengro
92130 Issy les Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

organismes de formation habilités par la Fédération Française de Hockey sur Glace

Historique de la certification :

- Accord de branche du 6 mars 2003 sur la mise en œuvre des certificats de qualification professionnelle dans la branche professionnelle du sport (annexe 01 de la CCN du sport) et étendu par arrêté du 23 février 2004
- Décision de la CPNEF Sport de création du Certificat de qualification professionnelle animateur de patinoire option hockey sur glace en date du 14 février 2012
- Avenant n°67 de la commission mixte paritaire (CMP) de la branche sport du 5 juillet 2007 portant sur l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet relatif au Certificat de qualification professionnelle animateur de patinoire option hockey sur glace
- Arrêté du 2 août 2012 portant extension d'avenants à la convention collective nationale du sport